

au service des Français d'Israël

“J’entends par responsabilité responsabilité pour autrui”. E. Levinas



4 ans sans Guilad Shalit

Activités ADFI-FdM

Bridge

Vous souhaitez jouer au bridge ou apprendre à y jouer? Venez, le lundi 25 octobre, à 18h, chez Chantal Slama, Hey Beiyar 2/1, Tel-Aviv (03-6203630).

Vacances

Comme chaque année, l'ADFI prend ses quartiers d'été. Nous nous retrouverons donc à la rentrée (toutes les précisions dans le numéro de septembre de **Adfi Infos**).

L'ADFI souhaite à tous ses adhérents (celles et ceux qui ont la chance d'en prendre) de bonnes vacances.

En cas d'urgence, vous pouvez nous contacter au 03-6955780, 02-6780621, 0528-530378.

ADFI - FdM

**Association Démocratique
des Français d'Israël -
Français du Monde**

**Hey Beiyar 2/11 62093 Tel-Aviv
Tél: 03-6955780 Fax: 03-6911078
contact@adfi.org www.adfi.org**

Un moment de fraternité

Daphna Poznanski, Conseiller des Français d'Israël à l'AFE, Vice-Présidente de la Commission des Lois à l'AFE

5 juillet 2010. Frontière Israël-Territoire Palestinien de Gaza. Des milliers de personnes ont assisté au concert pour demander le respect de la Convention de Genève, c'est-à-dire concrètement, que la Croix-Rouge puisse visiter le prisonnier franco-israélien Guilad Shalit, détenu depuis 4 ans par le Hamas dans la Bande de Gaza. Dans le public, l'Ambassadeur de France, Christophe Bigot, et son épouse Valérie, Colette Le Baron, Consule Générale de France à Tel-Aviv, des députés, des représentants des Bédouins, des Français d'Israël parmi lesquels on reconnaissait un grand nombre d'adhérents de notre association, tous venus participer à une démonstration humanitaire sans référence ni discours politiques. C'était l'un des temps forts de la marche que les parents de Guilad Shalit ont entreprise à travers Israël pour que leur fils ne soit pas oublié. Mais cette marche a libéré la parole. Le gouvernement israélien a rappelé les conséquences que pourrait entraîner la libération des prisonniers réclamés par le Hamas, soit la mort d'innocents dans de futurs attentats perpétrés par les prisonniers relâchés. Les médias israéliens ont organisé un référendum au cours duquel seuls 20% de ceux qui se sont exprimés ont voté en faveur de la libération de tous les prisonniers réclamés par le Hamas. La parole libérée a fait basculer l'opinion publique.

Assise parmi nos adhérents, je me suis demandé si Guilad entendait l'Orchestre Philharmonique d'Israël jouer pour lui au fond de sa geôle. Je me suis demandé si les enfants de Gaza récupérerait les ballons que nous avons envoyés vers eux, s'ils comprendraient quels espoirs ils portaient.

5 juillet 2010. C'était sur cette colline pelée et jaunie, piquetée d'acacias, qu'il fallait être pour vivre un moment de fraternité.

Blocus

Jacquot Grunewald, Conseiller des Français d'Israël à l'AFE

<http://abpw.net/grunewald/>

Le contrôle des frontières de la Bande de Gaza répond à des soucis militaires et antiterroristes évidents. Sur mer, ce contrôle est un blocus obligé. Concernant le blocus terrestre, aujourd'hui levé quand il ne vise pas des produits susceptibles d'être utilisés militairement contre cet Israël dont le Hamas prône la destruction, il répondait à d'autres considérations. Elles ont été abondamment critiquées. On s'est focalisé sur l'interdit d'introduire dans Gaza du *kousbara* – la coriandre. N'empêche que toute mon amitié irait à qui, en Israël, obtiendrait un blocus de cette herbe amère. Si amère que même nos rabbins n'ont pas osé mettre ce *maror*-là sur le plat du *Séder*! Alors quand les humanitaires font tout un plat du *kousbara* et qu'à leurs tables, les (faux) amis qui m'y invitent en font autant, je sais à quoi m'en tenir des premiers comme des seconds.

Cela dit, le blocus pouvait logiquement se justifier. Sans jamais, affirment les autorités d'Israël, avoir provoqué une pénurie alimentaire, il devait faire pression sur la population de Gaza, pour qu'elle... fasse pression sur le Hamas. Le *kousbara* comme levier pour libérer Shalit! Peut-être logique, mais sûrement illusoire. Qui pouvait imaginer que le Hamas dont on connaît le respect pour le droit des gens, tiendrait compte d'éventuelles revendications de sa population? Malheureux Guilad Shalit qui ne doit d'être en vie, en cette quatrième année de captivité, que parce que le Hamas veut l'échanger contre des semeurs de mort.

Tabenkin Yitzhak(1887-1971)

Né en Biélorussie, il a reçu une éducation religieuse, puis a étudié à Varsovie, Vienne et Berne. Il a fait partie des fondateurs de *Poalei Zion*, appartenant à l'aile qui voulait favoriser le développement agricole en Eretz Israël. Il a fait son aliya en 1912. Travaillant dans les fermes, il a fait partie du groupe qui a fondé Ein Harod, HaKibboutz HaMehouhad et Ahdout HaAvoda en 1919, la Histadrout en 1920 et le Mapai en 1930.

Il s'est opposé à l'accord passé par Ben Gourion avec les Révisionnistes. Il a soutenu l'indépendance de la Histadrout, le développement d'une économie de production et la fidélité aux idéaux des pionniers. Il a rejoint l'Hashomer Hatsair pour former en 1948 le Mapam. Il a combattu l'aile gauchisante du parti qui souhaitait l'intégration au monde communiste. Il était le chef du parti Ahdout HaAvoda-Poalei Tzion jusqu'à son unification avec le Mapai et le Rafi pour former le Parti Travailleuse israélien en 1968. Dès après la Première Guerre mondiale, il a été délégué au Congrès Sioniste et membre de la Knesset à partir de 1959.

Il a exercé une grande influence en tant qu'idéologue et dans le domaine de l'éducation du mouvement pionnier en Israël. Il a dirigé le Centre de Séminaires du Kibboutz HaMehouhad à Efal.

Il a écrit plusieurs livres : «*Devarim 1918-1934*», «*L'Etat juif et le chemin pour y parvenir*» (1944), «*La Société kibboutzique*» (1954); «*Nulle part ailleurs où aller*» (1968).

Les Trente Ans de l'ADFE

L'ADFI-FdM est reliée à Paris à l'association FdM-ADFE, l'une des deux associations d'utilité publique représentant, pour les pouvoirs publics français, les Français établis hors de France.

Cette association fêtera ses trente ans, le vendredi 27 août et le samedi 28 août, au FIAP, 30, rue Cabanis (métro Glacière). Pour tout renseignement : 03-6955780.

Adfi Infos : *Vous êtes Roselyne Dery, Attachée à l'Institut français de Tel-Aviv où vous avez la haute main sur la littérature, l'édition... Vous enseignez la littérature française à l'Université de Jérusalem et voilà qu'on a envie de vous appeler "Bat Eliezer". Car à l'instar du réinventeur de la langue hébraïque, c'est à vous que nous devons le nom de "Saphrai" ("Saphraïte") pour désigner le (la) "libraire". Il n'y avait pas d'équivalent hébraïque. On disait "vendeur de livres"... Mais ce n'est pas gratuitement que vous vous êtes adressée à l'Académie. Expliquez-nous pourquoi l'adoption de ce mot est importante.*

Roselyne Dery : Curieusement, tous les acteurs de la chaîne du livre, de l'écrivain au bibliothécaire, en passant par l'éditeur, l'imprimeur, le correcteur ou le traducteur existent sous des mots qui leur sont propres dans la langue hébraïque, à l'exception du dernier maillon : le libraire. Il est nommé « vendeur de livres », exactement comme « vendeur de chaussures » ou « vendeur d'électroménager ». Or si le livre est un bien de consommation, il est aussi un bien culturel. D'où la symbolique nécessité de redonner à celui qui, en dernier recours s'adresse au consommateur, sa place centrale sur la scène culturelle. D'activité, il devient métier : libraire.

Adfi Infos : *Et vous pensez que le monde yiddish avec son "Mendele Mokher Sepharim", "le vendeur de livre", ne vous en voudra pas?*

Roselyne Dery : Si Mendele existait encore de nos jours, il serait fier de se voir ainsi respecté et élevé au sein des acteurs culturels !

Adfi Infos : *Votre initiative s'inscrit dans le cadre de votre engagement auprès des professionnels d'Israël pour soutenir la promulgation d'une loi sur le prix fixe du livre, la fameuse "loi française". Où en est-on? Récemment, à la télévision, on nous disait que les deux grands "trusts" de ... vendeurs de livres avaient investi des sommes colossales en "lobbying" pour faire échouer ce qui est, au moins en partie, votre projet?*

Roselyne Dery : La commission ministérielle dirigée par le ministre sans portefeuille Yossi Peled formée en mars dernier doit remettre ses conclusions dans quelques jours pour savoir si oui ou non un projet de loi visant à réguler le marché du livre sera discuté au parlement. Rien n'est moins sûr, car les discussions très vives des ministres concernés se sont empêtrées dans des considérations exclusivement économiques, alors que le débat touche l'avenir du livre et plus largement, de quoi sera constituée la culture de ce pays. Il faut comprendre l'agressivité de l'Autorité pour la concurrence, présidée par Mme Ronit Kan, pour laquelle reste inconcevable l'idée d'une quelconque régulation dans quelque marché que ce soit ! Si une loi de ce type venait à être adoptée en Israël, ce serait la première atteinte – bienfaitrice à mon sens – au modèle ultralibéral israélien. Pourquoi pas ensuite, le monde du cinéma, du théâtre etc...

Adfi Infos : *Dites-nous quelques mots de votre itinéraire...*

Roselyne Dery : Du plus loin que je me souviens, le livre, la littérature est ma seule patrie. Elevée en France, où le modèle culturel en faveur du livre est l'un des plus performants au monde, je ne pouvais pas rester indifférente au désarroi des professionnels israéliens auprès desquels, depuis une quinzaine d'années, je mène, en qualité d'attachée pour le livre près l'Ambassade de France, une politique de proximité en faveur de la diffusion du livre de langue française. C'est précisément en 2005 qu'étonnée du peu de ventes des ouvrages de traduction française en hébreu, j'ai commencé à diffuser, à informer et tenter de convaincre ces professionnels de l'intérêt d'une loi inspirée de la loi Lang. Pour mémoire, cette loi, adoptée en 1981 en France et présente dans une quinzaine de pays, impose un prix fixe de vente du livre durant les deux premières années de sa publication.

Un peu d'histoire ... par Yaïr Biran

Une petite leçon d'histoire

C'est l'été, le moment de prendre la clé des champs. Permettez-moi une digression sur le thème «les leçons de l'histoire biblique». Nous connaissons tous l'épisode fameux du songe du Pharaon égyptien, celui des «sept vaches grasses et des sept vaches maigres», que Joseph retiré de sa prison va interpréter au souverain (Genèse, chap. 41). Un épisode devenu réellement proverbial. Le sens donné à ce rêve par Joseph est que 7 années d'abondance pour l'Egypte seront suivies de 7 années de famine, lesquelles doivent dévorer tout ce qui aura été amassé lors des «vaches grasses».

C'est le sens littéral de la métaphore attachée à ce rêve, et généralement le lecteur ne va pas plus loin. Mais la tradition juive d'interprétation des textes, le fameux *pardès*, recommande de chercher dans chaque mot ou formule quatre sens différents : le sens littéral, l'allusion, la dissertation et le sens caché. C'est une méthode que l'on peut appliquer aussi à l'Histoire. Ce qui m'incite à dégager ici une leçon inattendue, un sens caché : on a des indices éloquents que les «sept vaches grasses» de la civilisation occidentale sont en voie de s'achever, et qu'elles vont être suivies de sept vaches maigres ! Autrement dit, l'hégémonie de l'Occident est en passe de s'évanouir – notamment à cause du déficit démographique intense dont il souffre. Si les femmes occidentales n'ont que 1,5 enfants en moyenne, les générations ne seront pas remplacées (il faudrait une moyenne de 2,15 enfants). A terme, l'Occident est impitoyablement condamné, et d'autres nations vont prendre la relève et dominer le monde.

Je vous laisse la latitude de deviner lesquelles. Mais pour moi, la métaphore biblique est parfaitement claire : «*Les vaches maigres et chétives dévorèrent les sept premières vaches grasses*» (Genèse, 41, 20), leur appétit était plus fort. Qui plus est, on ne voit même pas sur les maigres les traces du festin ! En effet, comme plusieurs fois déjà dans l'Histoire, les peuples affamés vont avoir raison des peuples repus – voyez notamment la fin de l'Empire Romain. L'historien J.B. Duroselle a écrit un livre appelé «*Tout empire périra*» (1982), moins de 10 ans avant l'effondrement de l'empire soviétique. Vivons-nous les derniers jours de Pompéi ?

La Loi et la Burqa

En juillet, l'Assemblée Nationale française débattira en première lecture du projet de loi que les médias ont surnommé « loi sur la burqa » et dont l'intitulé vise « *la dissimulation du visage dans l'espace public* ». Au-delà de la dignité des femmes, ce projet de loi concerne les valeurs qui sous-tendent le pacte républicain en France. Il prévoit une interdiction générale dans les lieux publics du port du voile intégral et en cas de violation de l'interdiction, des sanctions : une amende de 150 euros et/ou un stage de citoyenneté, un an de prison et une amende de 15 000 euros pour punir « *le fait de contraindre une personne, en raison de son sexe, à se dissimuler le visage* ». Des députés socialistes ont déposé des amendements pour imposer dans tous les cas le stage de citoyenneté et une peine de 2 ans de prison et 60 000 euros d'amende en cas de récidive ou quand les personnes soumises à la contrainte étaient mineures au moment des faits.

Une Résolution a déjà été votée le 11 mai sur «*l'attachement au respect des valeurs républicaines face au développement de pratiques radicales qui y portent atteinte*». Le projet de loi devra se jouer d'obstacles juridiques. En effet, depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, tout un chacun peut saisir le Conseil Constitutionnel d'une question préalable d'inconstitutionnalité. La France risque aussi d'être traînée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour violation de l'a. 9 de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui proclame la liberté de pensée, de conscience et de religion.

2000 femmes environ arboreraient en France le voile intégral. En majorité, elles sont diplômées, converties et l'arborent volontairement. Elles relèvent d'un courant minoritaire dans l'Islam, le salafisme (30 à 50 000 adeptes en France), qui prône la suprématie de la charia et le rejet des valeurs occidentales.

La France et toutes les sociétés modernes, confrontées aux crises - économique, financière, écologique - et/ou à des conflits récurrents, ont un besoin vital de définir ce qu'est le « *vivre ensemble* ».

Carnet de l'ADFI

Mazal tov à

- Chantal Slama pour le mariage de Samuel et Liane;
- Evelyne Amrani pour la naissance de son petit-fils ;
- à Paule et Yossi Kalev pour la naissance de leur petit-fils Ido;
- Olivier Smadja pour la naissance de sa fille Elnat;
- Jacques et Eliane De Toledo. Le 16 Mai dernier, le ministre israélien du Bien-être et des Affaires Sociales a distingué Jacques De Toledo, Président des *Parrains du Cœur* en Israël par la Médaille du Ministre. Le 24 juin dernier, une soirée émouvante a réuni à Herzliya les *Parrains du Cœur*. Etaient aussi présents les maires d'Herzliya, de Kiriat Gat et de Kfar Yona, Colette Le Baron, Consul Général de France à Tel-Aviv, Yigal Dawidowicz, Conseiller des Français d'Israël à l'AFE, de nombreux membres de l'ADFI, des conseillers municipaux des 12 villes dans lesquelles les *Parrains du Cœur* agissent.
- Georges Mayer pour sa nomination au poste de Consul honoraire à Beer Sheva.

Condoléances

Monique Pulver nous a quittés. A 95 ans, elle était la doyenne des membres de l'ADFI. Souriante, malicieuse, elle laisse aussi le souvenir d'une activité incessante chez les E.I. Pendant la guerre, avec Jacques son mari, elle avait pris la responsabilité de maisons d'accueils et de relais pour les enfants juifs menacés. Monique Pulver était installée en Israël depuis 1983.

- à Isabelle Achouch-Issan pour le décès de son père.

Brèves

Bureau de l'AFE le 19 Mai dernier

Il s'est préoccupé de la prise en charge des frais de scolarité dans les écoles françaises à l'étranger, du projet de loi de finances 2011, des prochaines élections à l'AFE, de celles des députés des Français de l'Etranger et du fonctionnement du Centre de Crise.

Pot d'adieu

Le 30 juin dernier, la communauté française a dit *Au revoir* à Colette Le Baron, appelée au ministère des Affaires étrangères à Paris, à la Sous-Direction Financière. *Behatslaha* !

Groupe d'Amitié France-Israël

Les députés Claude Goasguen (UMP), Président du Groupe d'Amitié France-Israël, Danièle Hoffman-Rispal (PS), Vice-Présidente, François Puponi, Maire de Sarcelles (PS), et Rudy Salles (Nouveau Centre), en visite en Israël, y ont eu des entretiens politiques. Ils ont aussi rencontré les parents de Guilad Shalit et les représentants de la communauté française.

Cinéma et Talmud, par Nicolas Merlet

Intolérance

« Intolérance » de David Griffith (1916) est un des plus grands films du cinéma muet. Son sujet est audacieux, une dénonciation de l'hypocrisie, de l'injustice, et de l'intolérance. La construction est très originale puisque le film montre en parallèle quatre histoires à des époques différentes, en sautant de l'une à l'autre par analogies.

La première histoire présente la chute de Babel, il y a 2500 ans, à la suite de la trahison des prêtres de Bal jaloux d'un culte concurrent. La deuxième est une vie de Jésus où les pharisiens sont présentés comme des hypocrites arrogants qui cherchent sa perte – dans l'air du temps du début du XXème siècle. La troisième se passe pendant les guerres de religion en France, le jour du massacre de la Saint-Barthélemy, un catholique et une protestante trouvent la mort le jour de leur mariage.

La quatrième histoire, prévue initialement comme long-métrage, est la plus fournie. Un groupe de dames patronnesses nord-américaines décide d'œuvrer au bien des ouvriers, au début du XXème siècle. Le frère de l'une d'entre elles, chef d'entreprise, apporte le financement... en réduisant les salaires de tous les ouvriers de 10%. S'ensuivent grève, tirs sur les grévistes, licenciements, misère, délinquance. Elles, les dames patronnesses, ont acquis un réel pouvoir politique en se glorifiant de la disparition des cafés, alors que les distilleries sont simplement devenues clandestines. Un jeune ouvrier est victime d'un coup monté par la mafia et se retrouve en prison. Les dames patronnesses retirent alors son bébé de la garde de la jeune maman « pour son bien ». Finalement, alors que le père est sur le point d'être pendu pour un meurtre qu'il n'a pas commis, son innocence est prouvée à la dernière minute et il retrouve femme et enfant.

Le comportement des dames patronnesses rappelle la figure de l'hypocrite dans la Bible, Ésaü. D'après *Baba Batra 16b*, Ésaü a commis cinq crimes en un jour : un viol, un meurtre, un blasphème, le déni de l'immortalité de l'âme, et le mépris du droit d'aînesse. Et pourtant, il joue au saint homme en venant demander à son père si l'on doit prélever la dime du sel (*Tanhuma Toladot 8*). Il affirme s'être marié à 40 ans comme son père, alors qu'en fait il abusait de toute femme mariée rencontrée sur son chemin (*Genèse Rabah 65:1*). Ésaü est comparé au porc (*Yalkut Shimoni Toladot*) : le porc montre ses pattes ayant les caractéristiques de la cachérou (sabots fendus) alors que c'est à l'intérieur, de manière cachée, qu'il n'est pas caché puisqu'il ne rumine pas.

D'après *Sanhedrin 103a*, quatre catégories n'ont aucun contact avec Dieu : les moqueurs, les menteurs, les hypocrites, et les diffamateurs. *Yoma 86b* ordonne de démasquer les hypocrites pour éviter la profanation du Nom. Et le roi Yannai conseille à sa femme (*Sotah 22b*) « Ne crains pas les pharisiens ou les non-pharisiens, mais les hypocrites qui imitent les pharisiens ; leurs actions sont celles de Zimri mais ils s'attendent à la récompense de Pinhas » (*Nombres 25/14*).

Dans les quatre histoires présentées par Griffith, la faute vient de l'élite. Ce point est développé très subtilement dans *Yoma 86a* : qu'est-ce que la profanation du Nom ? Pour Rav, c'est par exemple si lui, Rav, représentant la Torah, achète de la viande sans payer immédiatement. Pour Abbaye, c'est lorsqu'un savant en Torah est malhonnête en affaires ou antipathique. Alors que s'il est honnête et sympathique, il y a sanctification du Nom et honneur est rendu à la Torah.

Le film est visible dans son intégralité et téléchargeable au lien :

<http://www.archive.org/details/Intolerance>

Vos Conseillers à l'AFE

Tel-Aviv

Daphna Poznanski tiendra sa permanence au Consulat Général de France les lundi 19 juillet et 9 août (9h-12h).

Ashdod

Daphna Poznanski tiendra sa permanence le mardi 27 juillet à Shavei Tsion, Sinaï 25, (sur RV au 08-8527362).

Jérusalem

Contactez **Jacquot Grunewald** au 02-6780621.

Haïfa

Yigal Dawidowicz tiendra sa permanence au Consulat de France le mercredi 21 juillet (10h-13h). En août, en cas d'urgence, contactez le 0528-530378.

Permanence ADFI-FdM

du dimanche au jeudi,
de 15h à 18h par téléphone
au 03-6955780

Fiche pratique du mois (pour les adhérents uniquement) :

Antenne Emploi, mode d'emploi

Petites Annonces

Traducteur expérimenté, assermenté, recherche travaux de traduction hébreu-français, français-hébreu, anglais-français/hébreu; documents consulaires, contrats, comptes-rendus, reportages, publicité, littéraire (prose et poésie) etc...

Yaïr : 09-9559162; 054-2101926.

Directeur de la Publication : Isie Poznanski
Comité de Rédaction : Yaïr Biran, Jacquot Grunewald, Nicolas Merlet, Marcel Oiknine, Jeannine Pick, Daphna Poznanski.

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les articles non signés sont publiés sous la responsabilité de la Rédaction.

L'ADFI-FdM AGIT POUR VOUS, GRÂCE À VOUS, ADHÉREZ! BULLETIN D'ADHÉSION / RENOUELEMENT D'ADHÉSION *

Nom (s) et prénom (s)

Date (s) et lieu (x) de naissance

Profession (s)

Adresse

Téléphone

Portable

Fax

E-mail

demande mon/notre adhésion / le renouvellement de mon/notre adhésion à l'ADFI-FdM *

Date

Signature (s)

Cotisation annuelle : **Individuel 80 Sh** **Couple 130 Sh** **Membre bienfaiteur 160 Sh** **France 50 euros**